



**EPE - Algérie Télécom - Spa**  
**Direction Opérationnelle des Télécommunications Adrar**

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE**  
**N°03AT/DOT01/SDFS/DAL/ACHAT/2025**

Un avis de consultation est lancé pour la « **réalisation des systèmes de détection et extinction automatique de lutte contre l'incendie au niveau du magasin de la direction opérationnelle des télécommunications d'Adrar** »

**ELIGIBILITE DES CANDIDATS :**

La présente consultation s'adresse uniquement aux entreprises possédant les :

**A-1 Capacités techniques :**

- Disposer d'un certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité le jour de l'ouverture des plis : Catégorie II ou plus activité principale ou secondaire de travaux réseaux incendie.
- Exigence du code d'activité N° 613137 - Installation et réparation des équipements de lutte contre incendie

**A-2 Capacités professionnelles :**

Avoir une attestation de bonne exécution justifiant la réalisation d'au moins un projet similaire aux travaux réseaux d'incendie.

**A-3 Capacités financières :**

Avoir un chiffre d'affaires des 03 dernières années ; bilans des trois dernières années visés par les services des impôts territorialement compétents + C20 d'un montant moyen de 2 000 000,00 DA

Les entreprises intéressées par la présente consultation, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom, accompagnées du cachet de l'entreprise à l'adresse suivante :

**Direction Opérationnelle des Télécommunications Adrar**  
**Sous-Direction Fonctions Support**  
**Département Achats et Logistique**

**Adresse : Cité administrative TILILANE - route nationale N°06 REGGANE - Adrar**

Contre le versement d'un montant de **deux mille dinars algériens (2000,00 DA)** non remboursable. Le paiement se fera auprès de la banque BNA Agence 250 – Adrar, représentant les frais de documentation et de reprographie, par versement au compte bancaire :  
Compte en dinar N° **001002500300000135 clé 43.**

**Présentation des offres :**

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, en indiquant sur chaque enveloppe la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de la consultation, ainsi que, sur chaque pli correspondant la mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière ».



- **Le dossier administratif** comprend un (01) **original (format papier)**
- **L'offre technique** comprend un (01) **original (format papier)**
- **L'offre financière** comprend un (01) **original (format papier)**

Les trois 03 enveloppes seront insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :

**Avis de consultation nationale**  
**N°03/AT/DOT01/SDFS/DAL/ACHAT/2025**  
**Réalisation des systèmes de détection et extinction automatique de lutte contre l'incendie au niveau du magasin de la direction opérationnelle des télécommunications d'Adrar**  
**Adresse: Cité administrative route nationale de Reggane N°06 - Adrar**  
**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**Direction Opérationnelle des Télécommunications Adrar**  
**Département Achats et Logistique**  
**Service des Achats**  
**Adresse : Cité administrative route nationale N°06 Reggane - Adrar**

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours calendaires** à compter de la première date de parution du présent avis dans le site web: safqatic.dz

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres, de **08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal (vendredi et samedi), la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Les soumissions sont conviées à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date de dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.